

Dans mon bureau, j'ai une pile de lettres dans lesquelles le ministre dit qu'il étudie la question. En fait, c'est seulement lorsque j'ai réussi, à titre de député de Hamilton-Est, à renvoyer toute la question au comité permanent de l'environnement et des forêts, qu'on a reconnu que la question serait soumise au comité parce que le gouvernement fédéral tardait à apporter sa contribution.

En attendant, un autre événement a modifié de façon positive l'optique du ministre à l'égard du bassin Windermere. Je veux parler du déclenchement des élections partielles.

Lorsque le caucus libéral est allé au grand complet à Hamilton rencontrer le maire, examiner les preuves de la contamination et de la pollution du bassin Windermere, et lorsque la députée de Hamilton-Est a convaincu le président du comité, je dois reconnaître qu'il a aussitôt accepté le renvoi de cette question au comité. Le président régional a écrit au comité permanent de l'environnement et des forêts pour demander à comparaître devant lui de façon à présenter le point de vue de la municipalité de Hamilton. Après beaucoup de tergiversations, le ministère de l'Environnement a finalement fourni la maigre somme de 1,2 million de dollars pour contribuer au nettoyage d'un des plans d'eau les plus pollués d'Amérique du Nord. Des élections partielles ont été déclenchées et le ministre a finalement accepté, ce dont je me réjouis.

J'ai été heureuse aussi d'entendre le député d'Hamilton-Ouest dire que le ministre sera prêt à donner suite aux recommandations du rapport des consignataires. Je suppose que cela signifie que le ministre y donnera suite financièrement. Si le ministre est prêt à y donner suite financièrement, nous nous attendons de notre côté de la Chambre à ce que la contribution financière du gouvernement fédéral soit importante et dépasse de beaucoup la somme plutôt insignifiante de 1,2 million de dollars qu'on a mise de côté pour aider la ville. La ville et la région ont pris l'initiative dans ce domaine en terminant leur proposition de nettoyage du bassin Windermere.

Le bassin Windermere est probablement un microcosme des problèmes de crédibilité du gouvernement. Le ministre de l'Environnement a commencé lui-même son mandat en disant que la protection de l'environnement qui serait assurée par le projet de loi C-74 en ferait la mesure législative la plus énergique des pays occidentaux. Tout comme lorsque le gouvernement a dit qu'il s'engageait à nettoyer le port d'Hamilton et le bassin Windermere, les choses ont traîné en longueur. Il est surprenant et même choquant que le gouvernement présente pour être débattue en deuxième lecture à la Chambre sa première mesure législative en matière d'environnement durant la quatrième année de son mandat.

Le ministre peut prétendre que l'environnement lui tient à coeur et que son gouvernement en fait une priorité, mais la réalité c'est que pendant trois ans nous n'avons pas eu à la Chambre un débat en deuxième lecture sur un projet de loi en matière d'environnement alors que l'environnement compte parmi les plus importantes préoccupations de la plupart des Canadiens. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'activité au

Protection de l'environnement—Loi

ministère de l'Environnement. Malheureusement, cette activité a été plutôt négative.

En novembre 1984, nous avons soulevé à la Chambre la question du Service canadien de la faune. Le gouvernement et les ministres ont dit que les compressions budgétaires ne créeraient pas de problèmes pour le Service canadien de la faune. Selon eux, cela ne devait avoir aucun effet. Le Service canadien de la faune était en train d'étudier et d'analyser les oeufs de certains goélands et autres oiseaux qui survolent le lac Ontario pour déterminer quand les produits chimiques toxiques qui se trouvent dans l'air et dans l'eau causent le cancer, des mutations et des déformations.

Les hommes de science estimaient que s'ils pouvaient déceler dans ces oeufs les effets de la pollution, ils pourraient prévoir ce qui est susceptible de se produire chez les humains, si nous négligeons de nous ressaisir à temps. Le Service canadien de la faune assurait un service précieux et crucial vu l'état actuel de certains des Grands Lacs. Mais on a sabré dans son budget. Le ministre n'y a pas vu d'inconvénient, car il ne s'agissait que de quelques hommes de science observant des oeufs de mouettes. Qu'importe!

En même temps, le gouvernement a annulé les fonds destinés au Centre de recherche en toxicologie de Guelph. On se serait attendu à ce que le ministre propose une mesure intéressante pour dépolluer l'environnement, mais il a préféré donner suite à sa propre campagne de relations publiques. On se souviendra du jour où, pendant une certaine conférence sur l'environnement, on est venu le chercher en avion pour l'emmener dans les Laurentides. S'absentant de la conférence, il est allé dans les Laurentides pour s'y faire filmer en train de chanter un refrain au sujet de l'environnement dans le cadre de la Semaine de l'environnement.

Mais que s'est-il produit quand les scientifiques de son ministère ont voulu nous faire connaître les dangers de la contamination chimique et toxique? Quand l'un d'eux—et je pense que cet exemple est des plus notables, monsieur le Président—a osé parler de la contamination de la St. Clair, le ministre leur a intimé l'ordre de se taire, non pas que leurs renseignements aient été faux ou inexacts, mais parce qu'ils étaient en train de dévoiler la vérité et de l'étaler au grand jour, et que le grand public commençait à s'inquiéter passablement.

• (1750)

Le gouvernement et le ministre ont négligé de révéler aux Canadiens l'étendue réelle de la crise environnementale et de la pollution chimique de l'atmosphère, des eaux et des sols. Le ministre a omis de nous proposer une mesure positive. Le projet de loi à l'étude est sans doute acceptable, mais il est loin de ressembler à la mesure législative qui devait, selon le ministre, simplifier le système et se révéler la plus sévère dans le monde occidental.

En fait, ce doit être irritant pour le simple citoyen qui essaie de comprendre quelle loi doit assurer la qualité de l'eau que nous buvons, de l'air que nous respirons et du milieu de travail dans nos usines.